



Session du 11 juin 2018

Sessione di l'11 ghjungnu di 2018

Rapport N° 2018-5

Raportu N° 2018-5

Rapport du Président de la Chambre des Territoires
Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et les incendies »
Oggetu :	Resucontu di i travagli di u gruppu di travagliu « Lotta contru à i fochi in furesta è l'incendii »

Lors de la séance d'installation du 16 avril dernier, la Chambre des Territoires s'est prononcée pour la création d'un Groupe de travail sur la lutte contre les feux de forêts et les incendies.

La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 18 mai dernier et la seconde ce matin même.

Monsieur Louis Pozzo di Borgo désigné Président de ce groupe de travail et Monsieur Jean-Toussaint Morganti désigné Rapporteur sont chargés de la présentation des conclusions de ces deux réunions aux membres de la Chambre des Territoires.

Il a été convenu d'une méthode de travail, elle vous est soumise ce jour pour validation.

Vi pregu di deliberà ne

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Groupe de travail

Lutte contre les feux de forêts et incendies

Réunion du 18 mai 2018

Compte-rendu

Présents :

Gilles SIMEONI	Président de la Chambre des Territoires
Paul-Joseph CAITUCOLI	Maire d'Arghjusta è Muricciu Représentant des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Louis CESARI	Président de la Communauté de Communes de Fium'orbu Castellu Représentant des Présidents des communautés de communes
Henri FRANCESCHI	Président de la Communauté de Communes de Celavu Prunelli Représentant des Présidents des communautés de communes
Joselyne MATTEI-FAZI	Maire de Rennu Représentante des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Jean-Toussaint MORGANTI	Maire d'Ogliastru Représentant des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Jérôme NEGRONI	Maire de San Lorenzu Représentant des maires des communes de moins de 10 000 habitants
Marie-Thérèse OLIVESI	Maire de San Nicolaiu Représentante des maires des communes de moins de 10 000 habitants

Louis POZZO DI BORGO	Conseiller territorial
Rosa PROSPERI	Conseillère territoriale
Pierre POLI	Président SIS de Corse-du-Sud
Guy ARMANET	Président SIS de Haute-Corse
Colonel Bruno MAESTRACCI	Colonel & Directeur SIS de Corse-du-Sud
Colonel Jean-Jacques PERALDI	Colonel & Directeur par intérim SIS de Haute-Corse
Paul MINICONI	SIS de Corse-du-Sud
Jean-Noël RIGOT	SIS de Haute-Corse

Pour les services techniques

Tony PERALDI	Directeur général adjoint en charge de l'aménagement et du développement des territoires
Michel COSTA	Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires Service prévention des incendies
Dominique MOURIES	Directeur adjoint du Pôle services techniques (ex-CDHC)
Jean-François GUERRINI	Sapeur-forestier Haute-Corse

Excusé :

Pierre MARCELLESI	Président de la Communauté de Communes de l'Alta Rocca Représentant des Présidents des communautés de communes
-------------------	---

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation et présentation du groupe de travail
- Désignation du Président et du Rapporteur
- Prises de parole des membres du groupe
- Méthodologie de travail et suite à donner

1. Installation et présentation du groupe de travail

La réflexion sur l'organisation fonctionnelle et opérationnelle est centrale pour faire la démonstration que la Collectivité de Corse est une entité forte pour construire les politiques publiques. Et dans ce cadre, la question de l'implication des maires est

essentielle et le rôle de la Chambre des Territoires est de ce point de vue, particulièrement important.

C'est une des raisons pour lesquelles le Président Gilles Simeoni a souhaité être présent pour l'installation de ce premier groupe de travail. Il a à cette occasion, rappelé que sur la question très sensible de la lutte contre les incendies, en particulier, la nouvelle construction institutionnelle et l'articulation des différents corps existants, constituaient un enjeu majeur pour la Collectivité de Corse.

Le cadre général étant fixé, les personnes présentes sont invitées à se présenter.

2. Désignation du Président et du Rapporteur

Il est procédé à la désignation du Président et du Rapporteur du groupe de travail.

Sont désignés comme :

- Président Monsieur Louis POZZO DI BORGO
- Rapporteur Monsieur Jean-Toussaint MORGANTI

En conséquence, Monsieur POZZO DI BORGO est chargé de l'animation du groupe de travail et Monsieur MORGANTI présentera le présent compte rendu lors de la prochaine session de la Chambre des Territoires.

3. Prises de parole des membres du groupe

Les services techniques sont invités à présenter le Plan de Prévention des Feux de Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies. Ce document est joint en annexe du présent rapport et sera transmis par mail aux membres du groupe de travail.

A l'issue de cette présentation le Président du groupe de travail invite les membres à prendre la parole.

Monsieur Henri Franceschi insiste sur la nécessité de parvenir à la mobilisation de tous les élus pour sensibiliser à la prévention et conduire à une prise de conscience générale.

Il est souvent mis en avant dans les constats post-intervention, un problème de coordination dans les services, il est donc proposé par l'ensemble des membres du groupe de procéder à la mise en place d'une reconstitution test afin de déterminer concrètement comment se passe la relation COS/DOS/gendarmerie.

Cela permettra de déterminer les points de faiblesses et les correctifs qu'il faut apporter pour dépasser les points de blocage lors des interventions d'urgence.

Les questions qui se posent en amont sont les suivantes :

- Comment phaser les interventions ?
- Comment améliorer le dispositif ?
- Comment pallier le déficit de communication ?

Ensuite, il faut préparer la gestion de la crise.

Enfin il faut procéder à l'évaluation et tracer une perspective en se posant les questions suivantes :

- Quels aménagements manquent ?
- Qui finance ?
- Comment améliorer la législation ?

Monsieur Jean-Toussaint Morganti alerte sur l'obligation de débroussaillage qui est très lourde pour un maire, la procédure est trop longue et très peu populaire donc souvent les maires renoncent.

Monsieur Paul-Joseph Caitucoli confirme ce constat et considère que s'agissant de la prévention soit on change de cap soit on change la législation. Il pose également la question du transfert de compétences aux intercommunalités. En effet, il constate qu'il est difficile pour les maires de répondre aux questionnaires qui leur sont envoyés et de s'impliquer dans la rédaction des plans de prévention. En revanche, une réflexion pourrait être menée au niveau des PETR pour la partie développement économique.

Il propose d'ailleurs que par le biais de la Chambre des Territoires il puisse être possible de :

- Diffuser les bonnes pratiques pour les aménagements des espaces et la mise en valeur des terres qui sont autant de moyens de lutte contre les risques incendies ;
- Relancer la politique en matière de pastoralisme et entretien des sentiers ouverts par les forestiers-sapeurs ;
- Développer une stratégie en matière d'intervention citoyenne (comme par exemple à Occana et à Tolla) avec des contrats jeune et des plans de sauvegarde.

Il conclut son propos en indiquant qu'en matière de prévention le rôle du maire est très important en revanche la co-direction d'un élu local en phase de crise est un risque car l'élu n'est pas préparé, n'est pas formé et doit faire des choix souvent dans l'urgence.

Madame Joselyne Matteï-Fazi souhaite intervenir sur 3 points :

- Sur le débroussaillage : il faut changer la loi pour étendre au-delà des 50 mètres et élargir au moins à 100 mètres ;
- Sur la relance du pastoralisme et la réappropriation des terres : oui bien entendu ce serait la solution idéale mais tous les maires sont confrontés à la même limite qui est la divagation des animaux ; fléau et frein colossale à la réappropriation des terres saccagées ensuite régulièrement par les animaux en divagation ;
- Sur le coût que cela représenterait pour la Collectivité de Corse si elle devait se substituer aux maires pour les opérations de prévention et alerte sur l'échelon intercommunal qui n'a pas les moyens de financer la politique en matière de prévention.

Monsieur Guy Armanet, Président du SIS de Haute-Corse, intervient en expliquant qu'il existe plusieurs niveaux d'interventions :

- Sur le plan de l'évolution institutionnelle d'abord : comment procède-t-on pour parvenir à la création l'Etablissement Public d'Incendie et de Secours de Corse ?

- Sur le plan de l'évolution législative ensuite : on a un impératif commun qui est celui de changer la loi et pour cela un travail est actuellement en cours avec le député de la Haute-Corse, Michel Castellani. En effet, la loi aujourd'hui n'est pas adaptée car elle ne distingue pas les territoires où l'on a des zones urbanisées frontalières de zones non-urbanisées. Elle prévoit une bande de 50 mètres mais il est acquis qu'il faut l'étendre à 100 voire 150 mètres ; il faut prévoir une zone tampon entre les zone UC ou les zones U avec une zone intermédiaire de 10 mètres pour bloquer le feu plus en amont, etc.

Une réflexion globale doit donc être engagée rapidement car se pose le problème du débroussaillage et le financement du dispositif. Faut-il créer un impôt ? Qui finance ? Ces questions doivent être posées car elles font intégralement partie de la solution.

Monsieur Armanet souhaite que les forestiers-sapeurs soient intégrés à la réflexion.

Il considère que la question du pastoralisme doit aussi être posée et à ce titre, propose qu'un échange d'expérience sur la constitution des AFP (Association Foncière Pastorale) puisse être fait par le biais de la Chambre des Territoires.

Enfin il conclut son propos en alertant sur la saisonnalité qui n'est plus limitée à juillet et août. Ce paramètre est très important et il nous faut l'intégrer.

Monsieur Louis Cesari demande si l'on peut mettre en place un territoire test et demande si nous ne pouvons pas nous appuyer sur un document produit par l'Office de l'Environnement de la Corse (dans lequel il y a des chiffres et une cartographie des territoires à risque). Ce document sera demandé par le secrétariat de la Chambre des Territoires et transmis par mail aux membres du groupe de travail. Il demande que l'Office de l'Environnement soit associé à la prochaine réunion de travail.

A l'issue de ces prises de parole, le Président du groupe donne la parole à Monsieur Michel Costa pour la présentation de l'état des lieux en matière d'obligations légales de débroussaillage. Ce document est joint en annexe du présent rapport et sera transmis par mail aux membres du groupe de travail.

4. Méthodologie de travail et suite à donner

En synthèse, le Président Gilles Simeoni propose la méthode de travail suivante :

1. Il faut partir de l'existant : document cadre, cartographie, etc., et de la structure administrative telle qu'elle est constituée aujourd'hui.
2. Il faut intégrer le rapport au temps : la construction doit être phasée :
 - court terme c'est la saison 2018 : il faut être aussi efficace en 2018 qu'en 2017 malgré la réforme institutionnelle
 - moyen et long terme : il faut construire un système autour de 3 axes de réflexion :
 - ⇒ Ce qui est prévu mais pas mis en œuvre : pourquoi ?
 - ⇒ Ce qui n'existe pas encore et qu'il faut faire : s'appuyer sur les bonnes pratiques
 - ⇒ Ce qui existe et qui fonctionne : le consolider.

Le Président décline à partir de là les points sur lesquels il faut travailler :

1. L'articulation entre forestiers sapeurs et pompiers et plus largement entre l'ensemble des personnes et services (COS/DOS/gendarmerie) qui sont amenées à agir en cas d'urgence.
2. L'harmonisation des fonctionnements entre la Haute-Corse et la Corse du Sud.
3. La prévention : agriculture, pastoralisme, divagation, ...
4. L'intervention dans un cadre juridique sécurisé qui soit équitable et légal quitte à faire évoluer la loi.
5. Le financement de la prévention et de la lutte.

Le Président demande que les services produisent très rapidement une cartographie des zones sensibles et les priorités telles qu'elles sont à ce jour définies avec la liste des mesures simples à mettre en œuvre d'ici la saison 2018.

La question de la communication est aussi très importante. Il faut lancer une campagne de sensibilisation très forte accompagnée d'actions de terrain. Il est donc demandé au service Prévention des incendies de la Collectivité de Corse de proposer un projet d'article avec photo et rétro planning pour lancer la campagne pour la fin du mois de mai.

Lors des échanges il a été évoqué le cas des interventions de débroussaillage menées par EDF qui ne respectent pas les règles en matière de destruction par évacuation. Le groupe de travail acte donc l'envoi d'un courrier officiel pour interpeller le Directeur régional sur cette question importante. Le courrier sera transmis par la Chambre des Territoires.

Calendrier

Les membres proposent qu'une nouvelle réunion se tienne le **11 juin 2018 à 11 h** afin que les services puissent présenter un bilan du PPFENI en cours, ainsi que les propositions en terme de communication. A l'issue de cette nouvelle réunion de travail, les membres espèrent que les premières mesures pourront être décidées pour la saison 2018.

Il est convenu d'y associer les services des routes et l'Office de l'Environnement.

Le Président Gilles Simeoni rappelle que la date de la prochaine séance plénière de la Chambre des Territoires a été fixée au 11 juin 2018.

La réunion du groupe de travail est clôturée à 17 h 30.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 juin 2018

Sessione di l' 11 di ghjugnu di 2018

Lieu : Bastia

Décision N° 2018-4

Objet : **Compte-rendu des travaux du groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies »**

Oggetu : **Resucontu di i travagli di u gruppu di travagliu « Lotta contru à i fochi in foresta è l'incendii »**

L'an deux mille dix-huit, le 11 juin, la Chambre des Territoires convoquée le 1^{er} juin 2018 s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Pascal CARLOTTI, Pierre CASTELLANI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Jean-Jacques CICCOLINI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Francis GIUDICI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI, François TATTI, Petr'Antone TOMASI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à Mme Vanina BORROMEI
M. Laurent MARCHANGELI à M. Georges MELA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Gilles SIMEONI
M. Claudy OLMETA à M. Jean PAJANACCI

Etaient absents et représentés :

M. Jean-Baptiste ARENA par M. Pierre CASTELLANI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Jean-Jacques CICCOLINI

Etaient absents et excusés :

Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Georges MELA
Mme Anne-Marie NATALI
M. François SARGENTINI
M. Stéphane SBRAGGIA



Chambre des Territoires de Corse **Camera di i Territorii di Corsica**

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** La décision de la Chambre des Territoires n° 2018-2 du 16 avril 2018 créant le groupe de travail « Lutte contre les feux de forêts et incendies »
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-5

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 18 mai 2018, le compte-rendu oral de la réunion du 11 juin 2018 et le calendrier de travail tel qu'il y est défini.
- ACTE** les poursuites des travaux et transforme le groupe de travail en « commission » considérant le caractère permanent de ce groupe.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni